

# CENTURY 21 EUROGESTRIM

25 boulevard Renouvier - 34000 MONTPELLIER - TEL 04 67 06 13 00 - Fax 04 67 06 13 01

## BAREME DES HONORAIRES ET DES FRAIS DE LOCATION

Barème établi en application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) et conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

 Honoraires de location pour : habitation mixte <sup>(1)</sup> et meublée <sup>(1)</sup>

1) A la charge du locataire : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises dans la limite des plafonds au M<sup>2</sup> ci-dessous

<i>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué</i>	<i>Zone « Tendue »</i>	<i>Zone « Non Tendue »</i>
<b>HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>		
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m <sup>2</sup> TTC*	8 € / m <sup>2</sup> TTC*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC*	3 € / m <sup>2</sup> TTC*

\* prix au mètre carré de surface habitable

2) A la charge du bailleur : 7 % TTC du loyer annuel charges comprises

<sup>(1)</sup> Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

**Communes zone tendue** : Assas, Castelnaud le lez, Clapier, Le Cres, Fabregues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Laverune, Montferrier sur lez, Montpellier, Pérols, Prades le lez, Saint Clément de Riviere, Saint Gely du Fesc, Saint Jean de Vedas, Saint Vincent de Barbeyrargues, Saussan, Teyran, Vendargues, Villeneuve les Maguelone

**Communes en zone non tendue** : les autres communes hors agglomération Montpelliéraine et Sétoise

 Honoraires de location pour : garage et parking : 20%TTC (du montant du loyer annuel charges comprises)

LES HONORAIRES DE LOCATION POUR LE BAILLEUR AINSI QUE LES HONORAIRES DE GÉRANCE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT **TOTALEMENT DEDUCTIBLES DES IMPOTS.**

 **A LA CHARGE DU BAILLEUR (propriétaire) :**

**Honoraires de gérance locative pour logement : 8.4 % TTC (7.00 % HT) sur encaissements**

**Honoraires de gérance locative pour parking, box, garage : 9,6 % TTC (8 % HT) sur encaissements**

\*Certaines prestations particulières pourront donner lieu à des honoraires supplémentaires

**Prestations complémentaires :**

\*Garantie des loyers impayés et détériorations locatives : **3 % TTC du montant du loyer charges et taxes comprises (y compris honoraires de gestion administrative et comptable du contrat d'assurance)**

\*Frais de clôture et / ou transmission de dossier propriétaire : 100.00 € TTC

\*Frais Administratif : 3.00 € mensuel

**Contentieux :**

*Constitution et dépôt du dossier chez huissier	84 €
*Constitution et dépôt du dossier auprès de L'assurance « garantie loyers impayés »	84 €
*Lettre loi SRU	15 €
*Lettre d'information obligatoire aux cautions solidaires	10 €

**Modification de bail :** 250 €

 **VACATIONS :** 80 € TTC / Heure

 **LOCAUX COMMERCIAUX :**

Les honoraires de locations pour les locaux commerciaux et professionnels correspondent à 24 % HT du loyer annuel + TVA au taux en vigueur et sont partagés entre preneur et bailleur.

 **TVA : Taux en vigueur au 1 er avril 2014 soit 20 %**